Orientations pour la Pastorale du Tourisme

Introduction(nos 1-2)

I. La réalité du tourisme aujourd'hui(nos 3-17)

- 1) Tourisme et temps libre (nos 4-5)
- 2) Tourisme et personne (nos 6-10)
- 3) Tourisme et société (nos 11-13)
- 4) Tourisme et théologie (nos 14-17)

II. Objectifs pastoraux(nos 18-30)

- 1) Accueil (nos 19-21)
- 2) Vivre chrétiennement le tourisme (nos 22-29)
- 3) Collaboration entre Eglise et société (n° 30)

III. Structures pastorales(nos 31-35)

- 1) Le Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en déplacement (n° 32)
- 2) Les Conférences épiscopales (n° 33)
- 3) Les diocèses (n° 34)
- 4) Les paroisses (n° 35)

Conclusion(n° 36)

INTRODUCTION

1. L'Eglise a exprimé son attention pastorale à l'égard du phénomène touristique en 1969 à travers le Directoire *Peregrinans in terra*.[1] Le tourisme se présentait alors comme une plateforme offrant de nombreuses possibilités pour le progrès des personnes et des peuples. Cependant, dès cette époque, l'Eglise se montrait vigilante par rapport à certains dangers qui pouvaient dériver d'une pratique du tourisme ne tenant pas suffisamment compte des critères moraux.

Avec le temps, le tourisme a connu une forte évolution, touchant des millions de personnes et se transformant par de nombreux aspects en un des principaux vecteurs de l'activité économique. L'expansion de l'activité touristique a bénéficié à de nombreuses personnes et à des pays entiers mais, en même temps, elle s'est souvent révélée source de dégradation de la nature et des personnes elles-mêmes. L'effort pastoral de l'Eglise a accompagné cette évolution. Suivant les indications du Directoire *Peregrinans in terra* et les autres indications du Saint-Père, de nombreux évêques, prêtres, religieux et laïcs se sont engagés dans un travail pastoral créatif et constant pour imprégner de sens chrétien cette dimension de la vie humaine. Au cours de cette décennie, bien des chrétiens ont acquis une vision plus complète du tourisme, découvrant ses aspects positifs et négatifs. Pour de nombreuses communautés ecclésiales, le phénomène du tourisme a cessé d'être une réalité marginale ou un motif de dérangement de la vie ordinaire, pour se transformer en une occasion d'évangélisation et de communion. Le tourisme pourrait devenir « un facteur d'une importance fondamentale dans

l'édification d'un monde ouvert à la coopération entre tous, grâce à la connaissance réciproque et à l'approche directe de réalités diverses».[2] Les diocèses et les Conférences épiscopales se sont d'ailleurs donnés des structures pastorales adéquates, selon les exigences de chaque lieu. Ce document, qui recueille toutes les exigences et les indications valables de *Peregrinans in terra*, ainsi que les expériences des diverses Eglises locales, se propose de fournir une réflexion et des critères pastoraux sur le tourisme, en réponse aux nouvelles circonstances.

2. Le tourisme actuel est un fait social et économique aux multiples dimensions, qui peut impliquer les personnes de diverses façons. On compte chaque année des centaines de millions de touristes internationaux ou à l'intérieur de leur pays. En outre, des millions de gens sont concernés par le phénomène touristique comme travailleurs, promoteurs et agents du tourisme ; d'autres sont employés dans des activités auxiliaires ou, plus simplement, résident dans des localités touristiques. La pastorale du tourisme s'adresse à toutes ces catégories de personnes. Les destinataires de ce document sont les évêques qui, dans le cadre de leurs Eglises, animent et dirigent l'action pastorale. Le document s'adresse aussi aux prêtres, aux religieux et aux religieuses ; il interpelle aussi les laïcs, appelés à exercer leur activité d'évangélisation dans ce domaine spécifique de la réalité sociale et séculière.

A ces destinataires, chacun selon son propre rôle, il revient d'imprégner le tourisme des valeurs humaines et chrétiennes proclamées par l'Evangile de Jésus-Christ. (top)

I. LA RÉALITÉ DU TOURISME AUJOURD'HUI

3. Le besoin qu'à l'homme de se déplacer a été accentué par le développement rapide des moyens de transport, ainsi que par une plus grande liberté de circulation des personnes et des biens entre les différents états et par une homogénéisation juridique et sociale plus concertée. Par le passé, des conditions naturelles ou sociales adverses ont poussé ou contraint des groupes plus ou moins importants à changer de lieu de résidence. Cependant, jamais ne manquèrent les voyageurs qui se mirent en routeavec le désir de connaître d'autres peuples, d'établir des relations avec d'autres cultures et d'acquérir une vision plus globale de la réalité. Ce sont là des exemples de ce que l'homme moderne a cherché, d'abord à travers la première formation le '*Grand Tour*', puis à travers le tourisme actuel.

Dans le monde diversifié de la mobilité, le tourisme trouve sa définition spécifique comme activité qui se développe durant le temps libre. C'est désormais une convention sociale que de considérer comme voyage touristique un déplacement hors de son lieu habituel de résidence pour une période supérieure à vingt-quatre heures et inférieure à un an, dont la finalité n'est pas l'exercice d'activités rémunérées. En d'autres circonstances, le motif du voyage devient également compatible avec la pratique d'activités typiquement touristiques : c'est le cas des déplacements de ceux qui souhaitent satisfaire des objectifs commerciaux, des travailleurs encadrés dans des entreprises internationales, des participants à des congrès et à des activités de formation, des sportifs et des travailleurs du monde du spectacle. Ainsi, la pratique du tourisme présente un plus large éventail de motivations et une multiplicité de formes. La référence au temps libre et à sa signification finalisée à la réalisation humaine demeure le critère pour évaluer et mettre en valeur la pratique du tourisme.

4. Le phénomène touristique, surtout aujourd'hui, attire avant tout l'attention en raison des dimensions qu'il a atteintes et des perspectives de son expansion. Au milieu du XXème siècle, lorsque le tourisme est devenu accessible à beaucoup dans les pays industrialisés, on comptait environ 25 millions de touristes internationaux. Depuis, ils sont passés à 698 millions en l'an

2000. Une croissance encore plus forte a été enregistrée pour le tourisme sur le territoire national des différents pays. Environ 1.600 millions d'arrivées internationales pour raisons touristiques sont prévues pour 2020.[3] L'industrie touristique s'est transformée en l'une des premières forces économiques dans le monde entier et détient la première place dans plusieurs pays.

L'aspect dynamique et croissant du tourisme s'est accompagné d'une force novatrice et créatrice, grâce à laquelle l'offrande s'est toujours mieux adaptée aux nécessités et aux attentes des personnes. Aujourd'hui le tourisme présente une grande variété de formes et constitue une réalité multiple et en continuelle mutation.

En même temps, toutefois, l'activité touristique présente des aspects négatifs. Les personnes qui l'encouragent ou qui en bénéficient l'utilisent trop souvent à des fins illicites, dans certains cas comme instrument d'exploitation, et, dans d'autres cas, comme une occasion d'agression contre des personnes, des cultures ou la nature. Il ne faut pas s'en étonner si l'on tient compte du fait que le tourisme n'est pas une réalité isolée, mais fait partie intégrante de notre civilisation, dont il reproduit la dynamique, tant positive que négative.

Pour définir et fonder une pastorale du tourisme correcte, il faut prendre conscience de la réalité du phénomène le plus complètement possible. Ce document ne prétend pas offrir une telle analyse ; ce ne serait d'ailleurs pas possible. Il semble cependant nécessaire d'attirer l'attention sur certains aspects de première importance. En ce sens, quatre points méritent d'être soulignés : la nature du temps libre et son rôle dans la vie des hommes et des femmes d'aujourd'hui ; l'importance du tourisme pour la personne ; l'incidence du tourisme dans l'ensemble de la société ; la réflexion sur le tourisme guidée par la Parole de Dieu. (1002)

1. Tourisme et temps libre

5. Travail et repos scandent le rythme naturel de l'existence de l'homme. Tous deux sont nécessaires pour que les aspects essentiels de la vie de la personne puissent se développer, dans la mesure où l'un et l'autre constituent des domaines de créativité authentique. Dans l'histoire de l'humanité, le travail a toujours été considéré comme une nécessité douloureuse et les conditions de travail ont souvent été pénibles et même violentes. Le processus qui a conduit à une amélioration a été long ; bien que s'étant accéléré à l'époque moderne, ses bienfaits n'atteignent qu'une partie de l'humanité. A cause des progrès technologiques les plus récents, non seulement les conditions de travail ont changé, mais également la nature même du travail, apportant des mutations substantielles dans la vie des personnes. L'une des plus significatives est précisément une plus grande disponibilité de temps libre.

Ce sont surtout la pratique du « week-end » et des congés payés qui ont contribué à augmenter le temps libre. Par ailleurs, dans la vie de l'homme d'aujourd'hui, le temps libre occupe une place très importante durant la période de la jeunesse et au terme de la vie active, périodes qui se sont considérablement allongées.

Il est nécessaire de réaffirmer que tous ne jouissent pas de cette possibilité et que dans le monde, même dans les pays les plus développés, des millions de gens ne disposent ni de temps libre, ni des moyens économiques et culturels pour le vivre comme une véritable possibilité.

6. En outre, nous devons constater que cette plus grande disponibilité de temps ne semble cependant pas suffisante pour satisfaire toutes les sollicitations que propose la société, sous forme d'activités de formation, sociales ou orientées vers le repos et le bien-être ; ou pour prendre en compte la quantité croissante d'informations souvent incontournables pour assurer à la personne pleine intégration et pleine participation à la société. De cette discordance entre le temps effectivement disponible et le temps désiré jaillit une angoisse qui se répercute

inévitablement sur les relations familiales et sociales.

En tout cas, le travail demeure la base de l'intégration et de la participation de l'homme à la société, ainsi que le fondement de la vie familiale, [4] et la condition de la réalisation de cette « vérité fondamentale, que l'homme, créé à l'image de Dieu, participe par son travail à l'ouvre du Créateur ». [5] Toutefois, avec le travail, le temps libre apparaît toujours plus comme possibilité de réalisation personnelle et comme espace de créativité, comme un droit qui contribue à la pleine dignité de la personne.

Face à cette considération du temps libre, il ne faut pas perdre cette idée du repos, présente comme exigence de la nature humaine, qui manifeste en elle-même une valeur inaliénable. Le repos, en effet, ne se réduit pas à la récupération nécessaire de la fatigue du travail. Il trouve sa vraie signification quand l'homme le consacre à 'du temps pour Dieu', le reconnaissant comme Seigneur et Sanctificateur, et quand il se dévoue généreusement au service des autres, en particulier de sa famille. Avec l'idée du temps libre c'est davantage l'autonomie de la personne et son effort d'autoréalisation qui sont soulignés, dimensions qui ne peuvent atteindre leur plénitude que dans la fidélité à Dieu, Créateur et Sauveur.

Les moyens dont l'homme dispose pour vivre le temps libre de façon vraiment positive sont nombreux. Certains favorisent le repos, contribuent à la récupération physique ou au perfectionnement des capacités personnelles. Certains profitent à la dimension individuelle de la personne, d'autres à la dimension sociale. Certains sont permanents, d'autres sporadiques. Ainsi, la lecture, les manifestations culturelles et festives, le sport ou le tourisme font désormais pleinement partie de la vie quotidienne, comme expression même du temps libre. Ceux qui ont la chance de bénéficier de ce temps s'efforceront d'en découvrir toute la dimension humaine et de le gérer d'une manière responsable, en s'engageant pour que, le plus tôt possible, tous les hommes puissent disposer pleinement de ce droit fondamental. (top)

2. Tourisme et personne

7. Le repos constitue pour les personnes un important motif les incitant à bénéficier de temps libre. C'est aussi le motif le plus fréquent pour faire du tourisme. Le voyage et le séjour plus ou moins prolongé en un lieu différent de sa résidence habituelle prédisposent la personne à une distance par rapport au travail et autres obligations inhérentes à sa responsabilité sociale. Le repos apparaît ainsi comme une parenthèse dans la vie ordinaire.

Le danger existe alors que le repos soit considéré comme un doux *far niente*. Sans aucun doute, une telle conception ne correspond pas à la réalité anthropologique du repos. De fait, le repos consiste principalement à récupérer un plein équilibre personnel que les conditions de la vie ordinaire tendent à détruire. Pour cela, la seule cessation de toute occupation ne suffit pas, mais il faut créer les conditions nécessaires à la récupération de l'équilibre.

Le tourisme est en mesure de faciliter ces conditions non seulement parce qu'il comporte un éloignement du lieu de résidence et du milieu habituels, mais aussi parce que de multiples activités rendent possibles de nouvelles expériences. Un contact renouvelé avec la nature, une connaissance plus directe du patrimoine artistique et monumental, des relations plus humaines avec d'autres renforcent la construction harmonieuse de la personne.

8. L'activité touristique entretient un rapport très étroit avec la nature. Le touriste, immergé dans une vie quotidienne dominée par la technique, désire prendre un contact direct avec la nature, jouir de la beauté des paysages, connaître les mœurs des animaux et la flore sauvage acceptant efforts et risques. La nature constitue l'espace idéal pour entreprendre et développer le tourisme.

Une meilleure conscience écologique est en train de transformer les relations de l'homme avec la nature. A l'exemple de saint François d'Assise, [6] l'homme doit s'habituer à voir en chaque

chose de la création un frère et une sœur pour pouvoir remonter au Créateur et dire: « Loué sois-tu, mon Seigneur, avec toute ta création ».[7]

Une perception objective de la limite des ressources et de leur destruction causée par tant d'activités humaines, ainsi qu'une connaissance plus profonde des équilibres et une meilleure appréciation des diversités naturelles, imposent un code de conduite que le tourisme doit faire sien, presque comme une condition de sa survie. En outre, son rapport particulier avec les milieux qui se sont révélés écologiquement plus vulnérables - îles, côtes, montagnes, forêts - impose au tourisme une responsabilité spécifique qui doit être assumée conjointement par les promoteurs, les agents du tourisme, les touristes et les communautés locales.

C'est ainsi que sont apparues de nouvelles propositions de tourisme et de nouvelles habitudes qui doivent être encouragées en raison de leur caractère formateur et humain. La connaissance directe de la nature à travers les voyages visant à découvrir ses merveilles ; l'exercice du respect de son équilibre grâce à un tourisme plus sobre ; le contact plus personnalisé rendu possible par un tourisme en groupes restreints, comme celui qui est favorisé, par exemple, par le tourisme rural, modifient de manière positive les habitudes quotidiennes de la personne, constamment sollicitée par la société de consommation.

9. L'intérêt pour la culture d'autres peuples détermine aussi, souvent le choix du voyage. Le tourisme offre la possibilité d'une connaissance directe, d'un dialogue sans intermédiaires qui permet aux visiteurs et aux visités de découvrir la richesse de leur patrimoine respectif. Ce dialogue culturel, qui favorise la paix et la solidarité, constitue un des biens les plus précieux dérivant du tourisme.

En préparant son voyage, le touriste se disposera à cette rencontre, cherchant une documentation adéquate pour l'aider à comprendre et à apprécier le pays qu'il s'apprête à visiter. Il s'informera du patrimoine artistique, de l'histoire, des coutumes, de la religion et de la situation sociale du peuple qu'il rencontrera. Ainsi, le dialogue qui s'instaurera sera fondé sur le respect des personnes, il constituera un lieu vivant de rencontre et évitera le danger de réduire la culture en objet de simple curiosité.

Pour sa part, la communauté locale proposera au touriste son patrimoine artistique et sa culture, en ayant clairement conscience de son identité propre et en encourageant les synergies qu'engendre tout dialogue authentique. Inviter le touriste à connaître sa culture exige de la vivre profondément et de la protéger jalousement. L'homogénéisation rapide des mœurs et des formes de vie que l'on constate dans le monde entier advient fréquemment au détriment de l'égale dignité qu'il faut reconnaître aux diverses civilisations. Le tourisme ne doit pas devenir un instrument de dissolution ou de destruction, presque une invitation pour les communautés locales à imiter tout ce qui est étranger, avec le risque de compromettre les valeurs qui lui sont propres, à cause d'injustes sentiments d'infériorité ou d'intérêts économiques. En effet, de même qu'il est utile que le touriste se documente préalablement sur son voyage, il est tout aussi nécessaire que la communauté locale présente au touriste son patrimoine culturel de manière authentique, accessible, avec des informations et des guides adaptés, et avec d'amples possibilités de participation active à son mode de vie.

Un dialogue authentique contribuera, entre autres, à mieux conserver et valoriser le patrimoine artistique et culturel des peuples, notamment à travers un soutien économique généreux.

10. Dans le monde diversifié du tourisme, diverses propositions acquièrent en elles-mêmes une signification particulière et révèlent certaines valeurs humaines.

C'est le cas de la « fin de semaine » qui offre l'occasion de brefs déplacements, presque toujours dans le milieu géographique proche, et qui encourage beaucoup le développement du tourisme intérieur. Il s'agit d'une expérience aisément accessible et fréquente, qui offre la possibilité de découvrir ses propres racines culturelles et spirituelles. Il en va de même des

déplacements motivés par des célébrations locales qui concourent de façon spéciale à réunir les familles et à renforcer les liens entre les personnes.

Le tourisme par groupe d'âge connaît un grand développement. Pensons au tourisme des jeunes, effectué pour une bonne part dans le cadre de leur formation. Ces voyages favorisent l'apprentissage de la vie en groupe et la découverte des cultures d'autres peuples, à des moments particulièrement significatifs de la vie. En d'autres occasions, l'objectif est la participation à des manifestations sportives, à des festivals ou à d'autres événements spéciaux. Les manifestations de violence qui accompagnent parfois ces rencontres devraient pousser les jeunes à exercer leur sens des responsabilités pour le respect et la vie en commun. Les personnes du troisième âge ont, elles aussi, de nombreuses occasions de pratiquer le tourisme, grâce aux conditions socio-économiques qui permettent de multiples activités appropriées à l'âge de la retraite. Le tourisme leur offre l'occasion de faire des connaissances et des expériences qui leur étaient impossible à d'autres périodes de leur vie. Pour les personnes de cet âge, le tourisme convenablement vécu peut devenir un moyen propice pour revigorer la conscience de leur rôle actif dans la société, pour les stimuler à la créativité et pour élargir les horizons de leur vie.

Enfin, le secteur touristique est activement impliqué dans d'autres initiatives qui attirent des millions de personnes et qui mettent en relief des aspects spécifiques du tourisme. Parmi ceux-ci méritent d'être mentionnés « les parcs d'attraction à thème », les festivals, les manifestations sportives, les expositions nationales et universelles, et des célébrations particulières comme - par exemple - le choix d'un lieu comme capitale de la culture ou comme siège d'une journée mondiale. (top)

3. Tourisme et société

11. En raison des dimensions atteintes jusqu'à présent, l'activité touristique s'est transformée en l'une des principales sources d'emploi, tant pour les emplois directs ou indirects qu'elle entraîne que pour les services induits. C'est précisément pour cette raison que de nombreux pays se sont orientés vers le tourisme, même si une vision adéquate des conditions de travail fait souvent défaut. Pour sauvegarder la dignité des personnes qui travaillent dans le tourisme, en plus du respect des droits des travailleurs reconnus par la communauté internationale, il sera bon de prendre en considération certains aspects spécifiques qui exigent des mesures particulières.

La première caractéristique est son caractère saisonnier. L'activité touristique, en général, suit des rythmes saisonniers, avec une intensité particulière à certaines périodes de l'année. Cela entraîne une offre de travail fluctuante, avec des emplois temporaires et variables, qui placent le travailleur dans une situation d'incertitude et de précarité. Viennent s'y ajouter l'intensité du travail; avec des horaires particuliers ; l'éloignement temporaire du lieu de résidence; la désagrégation désastreuse de la vie familiale et sociale et une désorientation pour la pratique religieuse. Dans une telle situation, l'adoption et la mise en ouvre rigoureuse des lois qui réglementent les conditions de travail sont nécessaires, de même que les conventions d'assurance sociale et l'adoption de mesures capables de garantir à chaque travailleur une vie familiale et une participation à la vie sociale et religieuse. [8]

Un second aspect important concerne la formation. S'il apparaît évident que la pratique de l'activité touristique suppose une haute préparation des promoteurs et des agents touristiques, il faudrait également exiger une formation adéquate de tous les travailleurs. Dans les deux cas, il faut tenir compte du fait que l'activité touristique requiert une préparation spécifique, qui ne concerne pas seulement l'aspect technique du travail, mais aussi les conditions dans lesquelles il se déroule, à savoir les relations humaines. Dans le tourisme, il est encore plus évident que « de même qu'elle procède de l'homme, l'activité humaine lui est ordonnée ». [9] Toute l'activité

touristique est au service des personnes et se conçoit comme l'offre de moyens afin que, dans leur temps libre, les personnes puissent atteindre les buts qu'elles se sont fixées. De tels principes devraient également valoir pour tous les secteurs d'activités qui constituent le monde du tourisme : des agences aux moyens de transport en passant par les activités dérivées, qui, trop souvent tentent de tirer du tourisme un profit rapide et excessif.

12. Ces dernières décennies, le tourisme international a représenté pour bon nombre de pays un facteur déterminant de développement et il continuera de l'être à l'avenir. Son influence s'étend non seulement à l'activité économique, mais aussi à la vie culturelle, sociale et religieuse de la société tout entière. Les effets du tourisme n'ont pas toujours été positifs pour le développement de la société. Ainsi sont apparues certaines exigences qui doivent nécessairement être respectées pour sauvegarder les droits des personnes et l'équilibre de l'environnement. Ces conditions sont rassemblées dans les propositions en vue d'un tourisme s'adaptant aux principes d'un « développement durable » , dont certains points méritent d'être soulignés.

Le principe de co-responsabilité est la condition fondamentale qui s'impose à l'activité touristique dont la planification et la gestion des profits est requise aux agents touristiques, aux autorités civiles et aux communautés locales. L'exercice de ce principe doit être correctement réglé par les autorités publiques dans le cadre des principes internationaux, qui régissent la coopération entre les Etats, et les organismes institutionnels qui organisent le développement global du pays.

L'activité touristique doit s'harmoniser le plus possible avec l'économie de la nation entière pour ce qui a trait aux infrastructures et aux services, en particulier aux communications et à l'usage des ressources. C'est une grande injustice que de fournir aux centres touristiques des services dont la communauté locale ne dispose pas habituellement. Ceci se révèle encore plus condamnable quand il s'agit des moyens nécessaires à une subsistance digne, comme l'approvisionnement en eau, ou à la santé publique.

La contribution que le tourisme est appelé à apporter au développement économique du pays doit stimuler l'utilisation et la croissance des produits provenant de l'activité traditionnelle, comme l'agriculture, la pêche et l'artisanat. Cette contribution requiert également le transfert de connaissances par la formation des cadres dirigeants et des travailleurs. L'emploi des ressources provenant de la production locale devra être compatible avec le maintien de son caractère traditionnel, sans que celui-ci soit contraint de subir une transformation uniquement due à des facteurs exogènes non assimilés.

En outre, il est important que le développement économique de l'activité touristique respecte les conditions et même les limites dictées par le milieu environnant. Dans les aires les plus vulnérables, comme les côtes, les petites îles, les bois et les zones protégées, le tourisme doit non seulement s'imposer une auto-limitation raisonnable, mais également assumer une part considérable des coûts de leur protection.

Le respect de ces règles est particulièrement nécessaire dans les pays en voie de développement. Chacun sait que dans de nombreux cas l'initiative touristique a causé de graves dommages non seulement à la vie sociale, à la culture, à l'environnement, mais aussi à l'économie du pays, avec l'illusion d'un développement immédiat. Il faut adopter les mesures nécessaires pour freiner ce processus là où il est en cours et empêcher qu'il puisse perdurer dans l'avenir.

13. Une compréhension correcte des structures du tourisme actuel, ne peut pas ne pas mentionner son rapport avec le processus de mondialisation de l'économie. En effet, le tourisme présente dans sa nature des éléments qui ont été à l'origine de la mondialisation et qui l'accélèrent aujourd'hui. L'ouverture des frontières aux personnes et aux entreprises,

l'homogénéisation législative et économique ont toujours favorisé le tourisme qui pourrait être présenté comme la face captivante de la mondialisation, en raison de son ouverture aux cultures et à sa capacité à susciter le dialogue et la vie en commun.

Une certaine mondialisation comporte de graves conséquences pour les pays et l'humanité. Les écarts se sont accentuées entre pays riches et pays pauvres ; une nouvelle forme d'esclavage et de dépendance des pays les plus faibles s'est instaurée, de même qu'une suprématie de l'ordre économique qui attente à la dignité de la personne.[10]

Dans un tel cadre, on voit s'aggraver les pires effets qui, un peu partout, accompagnent le développement touristique : l'exploitation des personnes, surtout des femmes et des enfants, dans le cadre du travail et à des fins sexuelles, la diffusion de pathologies qui mettent gravement en danger la santé d'amples couches de population ; le trafic et la consommation de drogues ; la destruction physique de l'identité culturelle et des ressources vitales, etc. Certes, on ne peut pas faire porter à la mondialisation la faute de ces plaies de l'humanité, ni même considérer le tourisme comme l'unique responsable, mais on ne peut pas non plus ignorer que tous les deux peuvent les favoriser.

« La mondialisation, *a priori*, n'est ni bonne ni mauvaise. Elle sera ce que les personnes en feront. Aucun système n'est une fin en soi et il est nécessaire d'insister sur le fait que la mondialisation, comme tout autre système, doit être au service de la personne humaine, de la solidarité et du bien commun ».[11] Cette observation vaut également pour le tourisme, qui doit toujours sauvegarder la dignité de la personne, aussi bien du touriste que de la communauté locale.

En réalité, le tourisme peut assumer le rôle de promoteur de la « mondialisation dans la solidarité » tant souhaitée par Jean-Paul II,[12] en développant les initiatives contre la marginalisation globale et personnelle dans le domaine du transfert des connaissances, du développement des cultures, de la conservation du patrimoine et de la gestion de l'environnement. (top)

4. Tourisme et théologie

14. Face à un phénomène d'une aussi vaste portée, qui influe si profondément sur la conduite des personnes et des peuples, l'Eglise n'a pas hésité à suivre la mission confiée par le Seigneur et à chercher les moyens adéquats pour scruter les signes des temps et proclamer l'Evangile. Toutes les dimensions de la vie humaine, en effet, ont été transformées par l'action salvifique de Dieu et tous les hommes sont appelés à accueillir le don du salut dans la nouveauté de cette vie où resplendissent la liberté et la fraternité des enfants de Dieu. Le temps consacré au tourisme ne peut en aucune façon être exclu de l'histoire d'amour incessante où Dieu visite l'homme et le fait participer à sa gloire. Plus encore, une perception attentive des valeurs qui peuvent se manifester en pratiquant le tourisme suggère la possibilité de comprendre plus intensément plusieurs aspects centraux de l'histoire du Salut.

Dans la pratique du tourisme, le chrétien est invité à renouveler d'une manière spéciale l'action de grâce pour le don de la Création, où resplendit la beauté du Créateur, pour le don de la liberté pascale, qui le rend solidaire de tous ses frères dans le Christ Seigneur, et pour le don de la fête par lequel l'Esprit Saint l'introduit dans la patrie définitive, désir et but de son pèlerinage en ce monde. C'est cette dimension « eucharistique » qui doit faire du tourisme un temps de contemplation, de rencontre et de joie partagée dans le Seigneur « à la louange de sa gloire » (Ep 1, 14).

15. L'histoire du Salut s'ouvre avec les pages de la Genèse. Au commencement, le premier geste de l'amour et de la sagesse de Dieu culmine dans la création de l'homme et de la femme à son « image et ressemblance » (Gn 1, 26). Image et ressemblance de cet amour divin qui, dès

l'origine des temps, se manifeste comme force créatrice. L'homme et la femme reçoivent l'invitation à une créativité humaine qui doit reconnaître dans l'amour ses semblables et « rendre habitable » la terre. Image et ressemblance qui est également présente dans l'exigence du repos, qui célèbre l'amour modelé dans la beauté de l'ouvre créée.

La création est le premier don fait à l'homme afin qu'il « la cultive et la garde » (Gn 2, 15). Dans sa mission, l'homme doit considérer avant tout que « sorti comme il l'est des mains de Dieu, le cosmos porte la marque de sa bonté. C'est un monde beau, digne qu'on l'admire et qu'on en jouisse, mais aussi destiné à être cultivé et développé ».[13]

Cette mission inclut aussi la connaissance et l'expérience de la multiplicité et de la variété de la création (cf. Si 42, 24), comme l'illustre bien le témoignage du voyageur biblique : « On a beaucoup appris quand on a beaucoup voyagé et un homme d'expérience parle avec intelligence. Celui qui n'a pas été à l'épreuve connaît peu de choses, mais celui qui a voyagé déborde de savoir-faire. J'ai beaucoup vu au cours de mes voyages et j'en ai compris plus que je ne saurais dire. Bien des fois j'ai été en danger de mort et j'ai été sauvé [par mon expérience] » (cf. Si 34, 9-12).

La création est donnée à l'homme comme source de subsistance et comme moyen de développement d'une vie digne, à laquelle doivent participer tous les membres de la famille humaine. Les pages de la Bible rappellent de diverses façons ce sens fondamental de l'ordre divin : « Soyez féconds, multipliez, emplissez la terre et soumettez-la » (Gn 1, 28). Cela concerne aussi le repos du sabbat, qui s'étend à toute la création par l'institution de l'année sabbatique, dont l'un des objectifs est précisément de souligner que les biens confiés à l'homme sont à la disposition de tous (cf. Lv 25, 6 ; Is 58, 13-14). Voilà pourquoi l'accaparement égoïste des biens, l'accumulation des richesses au détriment des autres et le gaspillage dans le superflu figurent parmi les racines les plus profondes de l'injustice qui offense Dieu.

En définitive, à aucun moment l'homme ne doit oublier que toute la création est le don qui lui parle continuellement de la bonté de son Dieu et Créateur. Dans l'expérience intime de ce don, la contemplation de la création accompagne l'homme dans sa vie religieuse (cf. Ps 104), lui inspire la prière (cf. Ps 148) et l'anime dans l'espérance du salut promis (cf. Rm 8, 19-21; 2 P 3, 13; Ap 21, 1; Is 65, 17). Tel est le sens que l'homme doit donner au temps du repos, qui s'est beaucoup allongé, grâce à la sagesse et à la technique que Dieu lui a permis de pouvoir développer.

16. L'histoire de l'homme est celle d'un temps libéré et à libérer. La présence du péché dans le monde, ce refus de donner une réponse d'amour au dialogue commencé par Dieu, a blessé à mort la créativité humaine, qui se développe dans le travail et dans le temps libre. Une fois brisée la communion avec Dieu, avec les autres, avec la nature elle-même, l'homme érige son égoïsme en pouvoir absolu et tombe dans un esclavage qui lui empêche de consacrer son temps à Dieu, aux autres et à la beauté.

Toutefois, Dieu ne cesse d'offrir son alliance aux hommes. C'est Dieu lui-même qui, observant les souffrances de son peuple, « descend » le libérer (Ex 3, 7-10) et le conduit vers une patrie où la fécondité de la terre sera le cadre symbolique d'une vie de justice et de sainteté. Le code de conduite du peuple élu se base entièrement sur cet invitation : « Soyez saints, car moi, le Seigneur votre Dieu, je suis Saint » (Lv 19, 2). Le sabbat, jour du repos, est institué comme célébration de la liberté reçue et comme mémoire de la solidarité (cf. Dt 5, 12-15). A travers cette histoire, l'humanité est conduite vers les temps définitifs, car seul celui qui « s'anéantit lui-même, prenant la condition d'esclave » (Ph 2, 7), le Christ Ressuscité, peut concéder à l'homme la pleine liberté. En lui, « humanité nouvelle » (cf. Ep 2, 15), l'homme est créé à nouveau dans la liberté et dans l'amour, pour que dans l'« obéissance de la foi » (Rm 1, 5) il soit saint dans toute sa conduite.

C'est un don que chacun reçoit et qui « est aussi utile aux autres, construit l'Eglise et les communautés fraternelles dans les différents domaines de l'existence humaine sur terre ».[14] Le don de soi est ce qui confère une force transformatrice à l'action du chrétien dans la vie familiale et sociale, dans le travail, dans son repos et dans ses loisirs. Dans le temps libre, en effet, le don de soi acquiert la signification d'une plus grande gratuité, car il consent d'offrir davantage de son temps.

« La Pâque possède et confère la liberté qui anime le temps libre comme son principe le plus intime » et celui-ci, à son tour, « devra permettre à l'homme... de réaliser l'humanisme authentique,... celui de l'homme pascal ».[15] Pour le chrétien, le tourisme entre donc pleinement dans le dynamisme pascal du renouveau : il est célébration du don reçu, il est voyage de rencontre vers d'autres personnes avec lesquelles célébrer la joie du salut, c'est un temps à partager dans l'action solidaire qui se rapproche de la restauration de toutes choses dans le Christ (cf. Ac 3, 21).

17. Quand il proclame la résurrection du Seigneur, le chrétien confesse la certitude que son chemin et l'histoire sont guidés par l'amour du Père vers « un ciel nouveau et une terre nouvelle » (Ap 21, 1). En outre, en Cheminant dans le monde, le chrétien vit la fête promise surtout dans la célébration dominicale où « la participation à la " Cène du Seigneur " est en effet une anticipation du banquet eschatologique des " noces de l'Agneau " (Ap 19, 9) ».[16] Illuminé par la certitude de cette espérance « le repos des dimanches et des jours de fête revêt une dimension " prophétique ", puisqu'il affirme non seulement le primat absolu de Dieu, mais aussi le primat et la dignité de la personne qui l'emporte sur les exigences de la vie sociale et économique ».[17]

Le temps du repos et le temps libre offrent l'occasion de connaître et d'évaluer tout ce qui, dans l'histoire passée et présente des peuples, anticipe « la gloire qui doit se révéler en nous » (Rm 8, 18) et en toute l'humanité, accueillie par le Père. En particulier, les réalisations aux quelles ont donné forme la recherche spirituelle, la foi religieuse, la compréhension des choses et l'amour de la beauté, sont regardées comme « la gloire et l'honneur des nations » (Ap 21, 26) conduites à la Jérusalem nouvelle (cf. Is 60, 3-7; Ml 1, 11). Contemplation qui, à son tour, réaffirme l'engagement pour la dignité de la personne, le respect de la culture des peuples et la sauvegarde de l'intégrité de la création. (LDP)

II. OBJECTIFS PASTORAUX

18. Le monde du tourisme constitue une réalité diffuse et multiforme qui exige une attention pastorale spécifique. L'objectif central de la pastorale du tourisme est de susciter les conditions optimales qui aident le chrétien à vivre le tourisme comme un moment de grâce et de salut. Le tourisme peut être considéré, sans aucun doute, comme un de ces nouveaux aréopages d'évangélisation, un de ces « vastes domaines de la civilisation contemporaine et de la culture, de la politique et de l'économie »,[18] où le chrétien est appelé à vivre sa foi et sa vocation missionnaire.

Cet objectif global indique que la pastorale du tourisme doit être inclue dans l'ensemble des tâches pastorales de l'Eglise. Par conséquent, la pastorale du tourisme doit s'inscrire de façon organique dans la pastorale ordinaire et être coordonnée avec les autres secteurs, comme la famille, l'école, les jeunes, la promotion sociale, la gestion des biens culturels et l'œcuménisme.

La communauté chrétienne locale, dont la paroisse est l'expression la plus directe, constitue le lieu où se développe la pastorale du tourisme. De fait, c'est dans la communauté locale qu'est

offert au touriste l'accueil chrétien qui l'accompagne dans sa vie de croyant et qu'est donnée l'hospitalité à tout visiteur sans distinction ; c'est en elle que le chrétien est éduqué au voyage ou à l'activité professionnelle dans le tourisme. L'effort des communautés dispose à établir des liens de collaboration pour promouvoir les valeurs humaines et spirituelles que le tourisme peut favoriser. Chacun de ces aspects importants requiert une attention différenciée et attentionnée, dont la plus ou moins grande urgence peut varier selon les circonstances du lieu et les possibilités de la communauté locale. (LDD)

1. Accueil

19. « N'oubliez pas l'hospitalité, car c'est grâce à elle que quelques-uns, à leur insu, hébergèrent des anges » (He 13, 2).[19] Ces mots indiquent très bien le point clef de la pastorale du tourisme et l'identifient à l'une des attitudes fondamentales qui doivent caractériser toute la communauté chrétienne.[20] L'accueil des touristes et l'accompagnement dans leur recherche de la beauté et du repos doivent être motivés par la conviction que cet homme « est la première route et la route fondamentale de l'Eglise, route tracée par le Christ lui-même, route qui, de façon immuable, passe par le mystère de l'Incarnation et de la Rédemption ».[21]

C'est dans la célébration eucharistique, creuset de toute communauté ecclésiale, que l'accueil offert au visiteur trouve son expression la plus profonde. En elle, la communauté vit son union avec le Christ ressuscité, construit son unité avec les frères[22] et offre le témoignage le plus explicite que la communion va bien au-delà des liens de sang et de culture. L'universalité de l'Eglise convoquée par le Sauveur résonne avec une force particulière dans cette rencontre de frères provenant de lieux si différents, unis dans une prière proclamée en différentes langues. Afin que la célébration eucharistique, en particulier celle du dimanche, rende réellement visible ces caractéristiques, on fera en sorte que tous, touristes et résidents, puissent y participer. Naturellement, il est fondamental de préserver le caractère spécifique de la célébration, qui provient non seulement de sa nature, mais aussi de l'identité de l'Eglise locale qui la célèbre. En ce sens, il est opportun d'introduire l'usage des langues des touristes dans la célébration, sans entraver pour autant la participation de la communauté locale, ni altérer le rythme de la célébration. En plus des monitions ou des lectures, il sera opportun de distribuer des livrets ou feuillets liturgiques, ou pourvoir à un moment de préparation avant le début de la célébration, pour permettre aux touristes d'y participer pleinement.[23] La célébration de l'Eucharistie est le moment le plus fréquent de rencontre entre la communauté du lieu et les touristes, mais il ne doit pas être le seul. Toutes les autres occasions où la communauté locale se réunit pour célébrer sa foi, en particulier lors des principaux temps de l'année liturgique, constituent des occasions pour inviter les touristes et pour offrir une aide fraternelle à leur vie de foi. En outre, la communauté locale doit programmer des rencontres et préparer des moyens d'information pour stimuler et encourager les touristes à tirer profit de ce temps particulier.

Il ne faut pas oublier que la célébration eucharistique est le fondement de la vie de la communauté dans la charité et dans la solidarité. Le touriste ne peut pas être exclu de cet aspect essentiel de la vie de foi. Il est nécessaire qu'il s'intéresse réellement aux problèmes de la communauté d'accueil. A son tour, celle-ci doit lui faire connaître sa propre réalité et lui offrir des occasions concrètes de manifester qu'il partager la vie de cette communauté. Une attention spéciale sera réservée à l'accueil des visiteurs membres d'autres confessions chrétiennes et, avec une diligence particulière, on ira au devant de leurs demandes pour leur célébration de la foi. Souvent le phénomène touristique constitue une occasion primordiale d'engagement oecuménique et se révèle être le moyen le plus immédiat pour faire découvrir aux chrétiens la douleur de la séparation et percevoir l'urgence de prier et de travailler pour

l'unité. Il s'agit d'une situation que l'on doit accueillir comme un don que l'Esprit fait à son Eglise, auquel il faut répondre avec entier dévouement et pleine générosité.

20. Dans le tourisme, le chrétien, tant celui qui fait partie d'une communauté d'accueil que le touriste lui-même, est appelé à témoigner de sa foi et à redécouvrir une occasion de vivre la vocation missionnaire qui est la base de ses droits et devoirs de chrétien. [24]
Surtout dans les lieux de forte concentration touristique, la communauté chrétienne doit prendre conscience qu'elle est « par nature missionnaire »[25] et annoncer l'Evangile avec courage, générosité et respect, en dénonçant les injustices et en offrant des chemins d'espérance, même si la durée du séjour du touriste est relativement brève et sa capacité d'attention conditionnée par diverses circonstances.

Dans ce contexte tous les éléments qui forment le patrimoine religieux, culturel et artistique de la communauté locale acquièrent un relief particulier. Les monuments, les ouvres d'art et toutes les manifestations culturelles ou inhérentes à sa tradition, doivent être proposés au visiteur sous une forme qui rende visible leur lien avec la vie quotidienne de la communauté. La communauté approfondira de la sorte son passé, se le réappropriera et se sentira encouragée dans son désir d'avancer vers l'avenir en fidélité au Seigneur.

21. Une autre occasion particulièrement importante, où l'accueil des visiteurs doit être très soigneusement préparé, concerne les lieux particulièrement significatifs sur le plan religieux, qui font partie des destinations proposées aujourd'hui aux touristes. Parmi ces lieux se distinguent les sanctuaires, destinations des pèlerinages chrétiens, où accourent aussi en grand nombre les touristes, soit pour des motifs culturels, soit pour des temps de repos et d'attrait religieux. Dans un monde toujours plus sécularisé, dominé par le sens de l'immédiat et du matériel, ces visites peuvent être le signe du désir d'un retour à Dieu. Aussi, les sanctuaires auront soin d'offrir un accueil adapté à ces visiteurs, qui les aide à reconnaître le sens de leur démarche et à comprendre le but auquel ils sont appelés.[26] Cet accueil, par les moyens mis en oeuvre, sera certainement différent de celui qui est réservé aux pèlerins. Les exigences du respect dû à l'identité du lieu étant sauves, on évitera toute forme d'exclusion ou de marginalisation à l'égard des visiteurs. Le meilleur service que l'on puisse offrir pour les conduire à réfléchir sur leurs sentiments religieux sera de leur expliquer la nature religieuse du lieu et le sens du pèlerinage qu'on y accomplit.[27] En d'autres occasions, le lieu religieux est visité pour sa haute valeur artistique ou historique ; c'est le cas des cathédrales, des églises, des monastères et des abbayes. L'accueil qui y est offert ne peut se limiter à une information historique ou artistique, même particulièrement soignée, mais doit aussi mettre en évidence leur identité et leur finalité religieuses. En outre, il conviendra de rappeler que pour bon nombre de touristes ces visites constituent souvent une occasion unique de connaître la foi chrétienne. En même temps, il faudra éviter de perturber les célébrations religieuses en cours, en programmant les temps de visite en fonction des exigences du culte.

Les responsables pastoraux du lieu exhorteront à la disponibilité et formeront à l'accueil des visiteurs. A cette fin, ils stimuleront la coopération des fidèles en fournissant, à ceux qui sont intéressés, une préparation non seulement technique, mais aussi spirituelle, qui les aide à découvrir dans ce service un moyen de vivre et de témoigner de leur foi. [28]

Le devoir de l'accueil requiert aussi une organisation particulière à l'occasion d'autres manifestations de la foi qui attirent un grand nombre de touristes par leur caractère traditionnel et populaire. L'attention pastorale est appelée à orienter le sens religieux qui anime ces visiteurs vers une foi au Dieu vivant plus authentique et personnelle. Cette même attention doit s'étendre, autant que possible, à la promotion de ces manifestations par le biais des agences touristiques. Il sera donc nécessaire de solliciter la collaboration des agents de voyage, en

fournissant une information claire et sérieuse sur la signification religieuse de ces manifestations.

Dans beaucoup de pays, spécialement en Asie, le visiteur montre un véritable intérêt envers les grandes traditions religieuses. Les Eglises locales pourront contribuer à rendre cette rencontre réellement fructueuse, en faisant participer le touriste au « dialogue de vie et de cour »[29] qu'elles sont appelées à promouvoir.

Au chrétien qui visite des lieux vénérés par les fidèles d'autres religions, il est bon de rappeler qu'il doit comporter avec le plus grand respect, en adoptant une attitude ne blessant pas la sensibilité religieuse de ceux qui l'accueillent. Qu'il profite le plus possible de ces occasions pour manifester son respect, à travers les paroles et les gestes, et qu'ainsi « il reconnaisse, préserve et fasse progresser les valeurs spirituelles, morales et socioculturelles qui se trouvent en [ces religions] ».[30] (LOP)

2. Vivre chrétiennement le tourisme

22. La rencontre avec le Christ, scellée par la grâce baptismale, appelle le chrétien à suivre l'impulsion de l'Esprit Saint et à transformer toute sa vie afin que « le Christ puisse parcourir la route de l'existence, en compagnie de chacun, avec la puissance de la vérité sur l'homme et sur le monde contenue dans le mystère de l'Incarnation et de la Rédemption, avec la puissance de l'amour qui en rayonne ».[31] Telle est la réalité qui constitue la mission de l'Eglise et qui se révèle comme le cœur de son action pastorale, jusque dans la réalité du tourisme. Il faudra avant tout que chacun reconnaisse que l'effort pour vivre en chrétien son temps de tourisme doit nécessairement être soutenu par une profonde vision chrétienne du tourisme. En premier lieu, la méditation attentive de l'Ecriture le disposera à la contemplation de Dieu à travers la beauté de la création, à la communion avec ses frères dans la nouvelle humanité sauvée, à la fête, enfin, comme manifestation de l'espérance qui soutient tout le monde et rénove toute chose. Illuminé par cette lumière, le chrétien découvrira que son temps de repos et de tourisme est un temps de grâce, une occasion exigeante qui l'appelle à la prière, à la célébration de sa foi et à la communion avec les frères.

Pour qu'il puisse donner effectivement une forme chrétienne à son tourisme, le chrétien doit participer à la célébration de la foi avec la communauté locale, en particulier à l'Eucharistie le Jour du Seigneur et aux moments les plus significatifs de l'année liturgique, qui coïncident souvent avec le temps des vacances.[32] Sachant qu'il ne doit se sentir étranger dans aucune communauté et qu'il devrait se sentir chez lui et dans une même famille dans n'importe quelle partie du monde, il s'engagera personnellement pour faciliter la participation des autres touristes aux célébrations liturgiques. Si nécessaire, il fera valoir auprès des responsables du tourisme son droit à disposer des conditions nécessaires pour pratiquer sa foi.

A tout moment, le chrétien doit s'abstenir non seulement de comportements contraires à sa vocation, mais aussi de mots, gestes et attitudes pouvant offenser la sensibilité des autres. En particulier, il devra éviter une conduite comportant l'ostentation de sa richesse ou le gaspillage des ressources. Bien plus, le témoignage chrétien du touriste doit se concrétiser par l'aide aux plus nécessiteux, en réservant pour eux une partie de l'argent prévu pour le voyage.

Une telle attitude de vie, alimentée par la prière, sera surtout adoptée lorsque les circonstances du lieu rendront plus difficile la participation du touriste aux moments religieux de la communauté, comme cela peut se passer dans les pays à minorité chrétienne. Dans ces cas-là, le chrétien doit se sentir particulièrement appelé à vivre sa foi à travers le témoignage de son comportement, en cherchant à instaurer avec prudence et respect un dialogue religieux avec les personnes qu'il rencontre.

23. La plupart du temps, le voyage est entrepris en famille. On sait bien que dans la société

contemporaine, de nombreuses circonstances rendent difficiles la vie familiale, la communication entre ses membres, la vie commune et l'échange. L'usage même du temps libre, orienté souvent par les préférences individuelles, ne parvient même pas à corriger cette situation. C'est ainsi que le tourisme en famille peut être proposé comme un moyen efficace d'intensifier et même de recomposer les liens familiaux. Le projet d'un voyage en commun, dont le bon déroulement requiert la participation responsable de tous, multiplie les possibilités de dialogue, améliore la compréhension et l'appréciation mutuelles, renforce l'estime de chacun au sein de la famille et stimule la générosité de l'aide réciproque. [33]

Le tourisme familial offre aux parents une précieuse occasion de jouer un rôle de catéchistes auprès de leurs enfants par l'exemple et le dialogue. Faire du tourisme en famille constitue une occasion exceptionnelle d'enrichissement de la personne sur le plan de la culture de la vie, du respect des valeurs morales et culturelles et de la sauvegarde de la création. N'oublions pas que la dimension de liberté, particulièrement présente dans le tourisme, stimule et forme la responsabilité.

24. La pratique du tourisme associe également des groupes de personnes, soit pour raisons d'âge ou d'autres circonstances de la vie active et sociale. L'attention pastorale de l'Eglise prend ces groupes en considération et offre son aide tant aux promoteurs touristiques qu'aux touristes eux-mêmes, afin que tous puissent vivre ces circonstances spécifiques dans toute leur richesse humaine et spirituelle.

Les voyages effectués par des groupes d'adolescents et de jeunes, généralement dans le cadre de leur formation scolaire méritent d'être mentionnés d'abord. Les organisateurs de ces voyages, en particulier ceux qui appartiennent au secteur de l'éducation d'inspiration chrétienne ou à des organisations de formation similaires, doivent s'efforcer d'offrir les conditions opportunes pour que ces expériences de voyage conduisent les jeunes à approfondir le sens de leur foi. De même, il sera bon de saisir les initiatives du volontariat, qui consacre une partie de ses vacances à l'aide aux situations d'urgence ou au développement. [34] Une attention pastorale particulière devrait aussi être accordée, aussi bien dans les pays d'origine que dans ceux d'arrivée, aux jeunes qui profitent des vacances pour effectuer un séjour dans des pays étrangers afin d'apprendre une langue.

D'autre part, les occasions de voyage offertes au troisième âge sont toujours plus nombreuses. Ce doit être des « voyages de joie », caractérisés par une incessante action de grâces et par un « sens d'abandon confiant dans les mains de Dieu » car « c'est ainsi qu'on garde et qu'on développe le goût de la vie, ce premier don de Dieu ».[35]

Cependant, l'accès au tourisme n'est pas à la portée de tous ; trop de personnes ne peuvent pas encore profiter de ses bienfaits tant sur le plan personnel que culturel et social. Sous le nom de « tourisme social », de nombreuses associations travaillent à rendre le tourisme accessible à tous, tant à travers des initiatives qui aident les personnes et les familles à trouver un financement que par la planification et le développement d'activités touristiques déterminées. L'attention pastorale de l'Eglise doit tendre à apprécier et à soutenir ces initiatives qui placent réellement le tourisme au service de la réalisation de la personne et du développement social. Il ne manque pas non plus d'associations qui, par le biais du tourisme, offrent des occasions d'insertion très efficaces à ceux qui se trouvent en situation de solitude et de marginalisation. Par sa participation, l'Eglise offre un témoignage de la prédilection particulière de Dieu pour les plus humbles.

25. Le tourisme, comme nous l'avons déjà souligné, représente un chapitre très important de l'économie mondiale et constitue un réseau d'activités qui se développent aujourd'hui dans le cadre des structures d'une économie de marché[36] engagée dans un processus de mondialisation. En conséquence, un objectif fondamental de la pastorale du tourisme sera de

faire en sorte que l'ensemble de ce secteur soit compris et éclairé par la doctrine sociale de l'Eglise.

Le tourisme fait apparaître avec évidence une vérité fondamentale qui doit orienter toute l'activité économique et que Jean-Paul II a résumée par ces mots : « Plus que jamais aujourd'hui, travailler, c'est travailler avec les autres et travailler pour les autres : c'est faire quelque chose avec quelqu'un ».[37] De fait, toute l'activité touristique tourne autour de la personne et cherche à satisfaire certaines de ses aspirations intimes et personnelles. Ce lien spécial avec la personne impose à l'activité touristique des exigences éthiques majeures qui se manifestent dans le respect de la dignité et des droits de l'homme, dans la mise en ouvre du principe de solidarité et de justice dans les rapports de travail et de l'option préférentielle pour les pauvres.

La pastorale du tourisme devra donc encourager des initiatives permettant aux agents et travailleurs chrétiens du secteur touristique de connaître la doctrine sociale de l'Eglise, avec une référence particulière à ce secteur, et d'y conformer leur comportement.

26. En ce qui concerne les entrepreneurs et les promoteurs du tourisme, il sera bon de souligner plusieurs aspects de la pensée sociale de l'Eglise, particulièrement significatifs pour leur activité.

Ainsi, dans la promotion du tourisme, en particulier dans la création de nouvelles destinations ou dans l'ouverture de nouveaux espaces pour l'activité touristique, il faut mettre en valeur les investissements comme « option morale et culturelle ».[38] C'est-à-dire qu'il faut se laisser guider par les critères qui considère l'activité économique comme un service des personnes et des communautés et pas seulement comme une source de revenus.

La question écologique, liée au tourisme sous une forme hautement sensible, est un aspect dont il faut absolument tenir compte dans la promotion de l'activité touristique. Pour répondre au « problème moral »[39] que la crise écologique représente pour le monde actuel, il est nécessaire de promouvoir des initiatives respectueuses de l'environnement, tout en sauvegardant les priorités de la communauté locale, en allant même, si nécessaire, à limiter l'activité touristique. Tout effort visant à responsabiliser les chrétiens pour qu'ils adoptent un style de vie modéré et solidaire dans leurs voyages dans les pays en voie de développement restera vain si les agents et promoteurs touristiques ne sont pas guidés par une sensibilité adéquate.

Les critères moraux et chrétiens qui doivent inspirer la promotion du tourisme trouveront une application efficace par une collaboration nécessaire entre les opérateurs, les responsables politiques et les représentants de la communauté locale. Pour l'opérateur touristique chrétien, cette collaboration constitue une occasion de témoignage, de communion et d'annonce du Royaume de Dieu dans la justice et dans la fraternité.

27. L'offre de programmes touristiques, la présentation de destinations ou la publicité sur les activités de la période de vacances constituent l'aspect le plus visible et le plus invitant du monde du tourisme, à travers lequel les personnes voient leurs désirs et leurs rêves se parer de couleurs et d'attraits. Il est évident que, dans ces circonstances, on exige des promoteurs la véracité de leurs informations, l'absolu respect de la dignité des personnes et de la physionomie des lieux présentés, et l'honnêteté en ce qui concerne les offres et l'absolu fiabilité sur le plan des services proposés. Si la pratique du tourisme est une expression de la liberté de la personne, toute l'information qui la promeut doit favoriser l'exercice de la liberté responsable. [40] Cette responsabilité des promoteurs s'étend à l'ensemble du voyage et inclut la disponibilité à recevoir ensuite les observations et les suggestions utiles des usagers. Le service que les promoteurs offrent aux touristes coïncide naturellement avec la vertu chrétienne de la charité qui s'exerce à travers un conseil approprié et en partageant les

difficultés et les joies du chemin. Les promoteurs chrétiens devront se distinguer par la rectitude et le respect avec lesquels ils présentent les lieux de signification religieuse. Ils prendront soin également d'inclure et de mentionner dans leurs programmes l'attention prévue pour les éventuelles exigences spécifiques de chaque religion.

La pastorale du tourisme proposera des initiatives visant à procurer aux promoteurs touristiques l'occasion de réfléchir sur les critères de leur pratique. Il sera également très important qu'ils reçoivent, avec la collaboration d'autres personnes, une information adaptée aux exigences de leur profession sur les lieux ou les événements religieux qui figurent d'ordinaire comme destinations touristiques. Cette action mérite d'être entreprise en collaboration avec les organismes compétents d'autres pays, afin que les objectifs proposés soient également atteints dans l'organisation du tourisme international. Pour réaliser ces propositions, la présence des organismes de la pastorale du tourisme sera utile dans les foires et salons du secteur.

28. Le touriste est souvent accompagné par des guides qui permettent d'atteindre plus aisément les objectifs de son voyage. Les guides deviennent assez souvent pour le touriste les artisans les plus immédiats du succès ou de l'échec de leurs vacances. En vérité, on ne considérera jamais assez l'influence que les guides peuvent exercer sur les touristes et par conséquent la responsabilité qu'ils ont de se doter d'une formation adéquate à l'exercice de leur profession. Voilà pourquoi il faudra encourager les associations et les rencontres où les chrétiens qui travaillent comme guides puissent mettre à jour leur formation humaine et spirituelle et se soutenir mutuellement dans un travail requérant le respect, le dévouement et l'attention envers le bien spirituel des touristes. Ils devront tenir compte du fait que leur rapport particulier avec les touristes sollicite d'une manière exigeante leur témoignage de foi.

Quand les guides présentent aux touristes des lieux, des objets ou des événements à caractère religieux, ils doivent le faire avec beaucoup de compétence, en étant pleinement conscients qu'ils sont en quelque sorte de véritables évangélisateurs, faisant toujours preuve de respect et de prudence.

Les initiatives pastorales qui ont trait aux guides peuvent s'ouvrir aussi à la catégorie des « animateurs », qui continuent d'augmenter numériquement et qui sont toujours plus présents dans la journée des touristes. Ils tiennent en main une bonne partie de la clef qui permettra de transformer le temps libre en un espace significatif, de sain divertissement et de croissance humaine et spirituelle.

29. Ceux qui promeuvent le tourisme et ceux qui travaillent dans ce secteur revêtent un rôle spécifique dans l'accueil des visiteurs, ils en sont même, d'une certaine façon, les premiers artisans. Par leur travail, ils sont en contact avec les visiteurs et sont les premiers à connaître leurs attentes et leurs déceptions éventuelles. Souvent, ils deviennent aussi leurs confidents et peuvent servir de conseillers et de guides.

Le chrétien qui exerce sa profession dans le tourisme découvre la grande responsabilité qui est la sienne dans cette situation. De son honnêteté professionnelle et de son engagement chrétien dépend la réussite du séjour du visiteur, tant sur le plan humain que sur le plan spirituel. Pour répondre à ce défi, les chrétiens exerçant leur profession dans le secteur du tourisme doivent pouvoir compter sur le ferme soutien de la communauté et des agents pastoraux. Il est indispensable de leur offrir une préparation spécifique durant leur période de formation, aussi bien dans les écoles professionnelles qu'à travers d'autres initiatives complémentaires. Pour la programmation des célébrations et de la catéchèse, il faudra également tenir compte de leurs horaires de travail.

La pastorale du tourisme doit se montrer particulièrement sensible à l'égard de la situation particulière des travailleurs de ce secteur. Une attention religieuse et sacramentelle adaptée à

leurs conditions de travail sera nécessaire, sans entraver les temps et les rythmes de la vie communautaire. Cette adaptation sera également prise en considération pour favoriser la participation des travailleurs à la vie paroissiale, aux mouvements apostoliques ou à la formation de groupes spécifiques ou de mouvements spécialisés. Cette formation est un instrument d'action pastorale et doit être encouragée par tous les moyens aussi bien dans le cadre du travail qu'en dehors de celui-ci.

Certaines situations requièrent une attention spéciale, comme la grave condition dans laquelle se trouvent les travailleurs par rapport à leur vie familiale. Les conditions de travail déjà citées peuvent en effet avoir une incidence sur la vie normale de la famille, des époux entre eux ou des parents vis-à-vis de leurs enfants, tant pour des raisons d'horaires que parce que le travailleur est contraint de vivre loin de sa famille.

Les jeunes en période de formation et au début de la vie active constituent un autre groupe pour lequel il faudra prévoir un service spécifique. Ces jeunes vivent un moment décisif de leur vie personnelle et il leur sera très utile de pouvoir compter sur l'appui de l'Eglise. A cet égard, la paroisse, les groupes et les centres permettant de se retrouver à l'occasion de réunions de formation, de réflexion et de célébration de la foi jouent un rôle essentiel.

La condition des femmes qui travaillent dans le secteur touristique est une autre priorité que la pastorale du tourisme ne doit pas oublier. Il est nécessaire d'intensifier et de soutenir toutes les initiatives qui conduisent à un plus grand respect de la dignité des femmes et de leur place spécifique dans la famille et dans la société. (top)

3. Collaboration entre Eglise et société

30. Pour sa mission dans le monde, l'Eglise, d'une part « offre à l'humanité sa coopération sincère pour établir une fraternité universelle »[41] pour permettre d'atteindre des objectifs conformes à la dignité humaine. D'autre part, elle est « convaincue que, pour préparer les voies à l'Evangile, le monde peut lui apporter une aide précieuse et diverse par les qualités et l'activité des individus ou des sociétés qui le composent ».[42]

Ce service réciproque de l'Eglise et de la société se réalise avant tout par la mission spécifique des laïcs. C'est pourquoi la pastorale du tourisme doit instaurer et encourager une collaboration avec les administrations publiques, les organisations professionnelles et autres associations qui travaillent dans le tourisme, afin que puisse se propager la vision chrétienne des choses et développer « la possibilité implicite d'un nouvel humanisme »[43] dans le tourisme. Guidé par ce principe, le Saint-Siège a ouvert une Mission d'Observation permanente auprès de l'Organisation Mondiale du Tourisme. Depuis 1980, cette Organisation a décrété une Journée Mondiale du Tourisme, le 27 septembre de chaque année, et, en 1999, elle a adopté le Code éthique mondial du tourisme. Pour sa part, l'Eglise s'unit à la célébration de cette Journée en lui donnant un sens spirituel grâce au message annuel du Pape. Elle partage aussi les principes d'inspiration du Code mentionné.

De même, les Conférences épiscopales et chaque évêque chercheront d'entretenir un dialogue permanent avec les administrations publiques, nationales et locales, ainsi qu'avec les associations d'agents touristiques et de travailleurs de ce domaine, afin que la collaboration de l'Eglise dans l'édification d'un monde plus juste, plus pacifique et plus solidaire se traduise en actions concrètes.

Il faudra aussi chercher à tous les niveaux une étroite collaboration avec les associations qui luttent contre les situations qui portent atteinte à la dignité humaine et dans lesquelles le tourisme a sa part de responsabilité, comme pour ce qu'on appelle le « tourisme sexuel », la toxicomanie, la destruction de l'environnement, l'érosion de l'identité culturelle ou la destruction du patrimoine. En particulier, le chrétien a le devoir de dénoncer ces graves

III. STRUCTURES PASTORALES

31. La mission évangélisatrice est un devoir qui incombe à l'Eglise, par fidélité à la mission reçue du Seigneur. Tous les membres de l'Eglise sont appelés à participer à cette tâche fondamentale dans une diversité qui rende plus digne la véritable égalité de tous dans l'« activité commune pour l'édification du Corps du Christ ».[44] Pour accomplir cette mission évangélisatrice, l'Eglise cherche des moyens toujours plus adéquats, disposée à les rénover selon les nécessités des temps,[45] attentive principalement à respecter et à assumer « avec audace et prudence »[46] les aspects spécifiques et la « langue » de chaque peuple.[47] Le développement du tourisme, son importance croissante pour les peuples, a mérité l'attention pastorale de l'Eglise qui l'a suivi dès ses premiers pas, animée par l'expérience avec laquelle, au cours des siècles, elle a accompagné le chemin de tant de pèlerins.[48] Consciente que les nouvelles dimensions du phénomène touristique réclament « des efforts concertés de la part des différents membres des communautés chrétiennes »,[49] l'Eglise a proposé certains critères pour coordonner le travail dans les différents milieux d'activité. Dans la ligne des précédentes interventions, les orientations qui suivent entendent alimenter l'effort conjoint de ceux qui se sentent appelés à travailler plus directement dans le monde du tourisme. (top)

1. Le Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en déplacement

32. Par la Lettre apostolique sous forme de Motu Proprio *Apostolicae caritatis* du 19 mars 1970, le Pape Paul VI instituait la « Commission Pontificale pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en déplacement », dépendant de la Congrégation pour les Evêques. L'institution créée par ce document acquiert un rôle de grande importance dans la société actuelle, en raison de l'énorme croissance des déplacements rendus possibles par le progrès de la technique. En ce qui regarde en particulier le tourisme, ce même document signale qu'il « concerne une énorme masse de personnes et, dans le domaine social, constitue une nouveauté présentant des caractéristiques précises ».[50]

Avec la Constitution apostolique *Pastor bonus* (28 juin 1988) fut institué le Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en déplacement, en remplacement de la Commission précédente et en en assumant les compétences. Se référant au tourisme, *Pastor bonus* affirme que ce Conseil Pontifical « s'emploie à ce que les voyages entrepris pour des raisons de piété, d'étude ou de délassement favorisent la formation morale et religieuse des fidèles, et assiste les Eglises locales afin que tous ceux qui se trouvent hors de leur domicile puissent bénéficier d'une assistance pastorale adéquate ».[51]

Dans l'accomplissement de la mission qui lui est confiée, le Conseil Pontifical a pour objectifs principaux de :

- 1. Promouvoir et coordonner une analyse permanente du développement du phénomène touristique, en particulier son incidence sur la vie spirituelle et religieuse des personnes et des communautés.
- 2. Proposer des lignes d'action pastorale pouvant être adoptées de façon conjointe ou par des groupes de pays.
- 3. Maintenir un contact permanent avec les Conférences épiscopales afin de coordonner et de soutenir les initiatives pastorales dans le secteur du tourisme.
- 4. Collaborer avec les centres d'études ecclésiastiques supérieurs et les instituts de recherche

qui incluent l'étude du tourisme dans leurs programmes.

- 5. Programmer la célébration annuelle de la Journée mondiale du tourisme, en rédigeant et en distribuant du matériel catéchétique sur le thème de cette Journée.
- 6. Entretenir des contacts réguliers avec l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation Mondiale du Tourisme. [52] (top)

2. Les Conférences épiscopales

33. Les Conférences épiscopales sont un organisme constitué pour que « la confrontation des idées [permette] de réaliser une sainte harmonie des forces en vue du bien commun des Eglises ».[53] La Lettre apostolique *Apostolos suos* précise : « Lorsqu'ils abordent des questions nouvelles et qu'ils font en sorte que le message du Christ éclaire et guide la conscience des hommes pour résoudre les problèmes nouveaux suscités par les mutations de la société, les évêques réunis dans la Conférence épiscopale exercent ensemble leur fonction doctrinale, bien conscients des limites de leurs déclarations, qui n'ont pas le caractère d'un magistère universel, tout en étant officiel et authentique et en communion avec le Siège apostolique ».[54] Dans l'activité des Conférences épiscopales, l'attention pastorale accordée aux thèmes qui déterminent des changements novateurs de la société et la proposition de « formes et modalités d'apostolat appropriées aux circonstances de temps et de lieux »[55] occupent une place préférentielle.

Le tourisme est sans aucun doute un des thèmes qui exigent l'attention des Conférences épiscopales. De fait, il s'agit d'une expérience encore nouvelle pour la société et, en particulier, pour les communautés dont le territoire et le patrimoine culturel deviennent une destination du tourisme international. D'autre part, la nouveauté du tourisme réside dans son évolution constante et crée de nouveaux styles de vie et de nouvelles habitudes.

Nous évoquons ici quelques initiatives concrètes pouvant être adoptées par les Conférences épiscopales dans le domaine du tourisme :

- 1. Fournir à tous les évêques un cadre mis à jour des tendances du mouvement touristique dans leur pays, ses modalités, les incidences sociales sur la population et sur le monde du travail et les besoins religieux des touristes. Cette information devra aussi bien se référer au tourisme interne qu'au tourisme international. Quand le volume atteint par le développement du tourisme dans un pays le requiert, il sera bon que ce travail d'étude et d'analyse soit confié à un observatoire permanent rattaché à une université catholique ou à un institut ecclésiastique du pays.
- 2. Créer un programme de formation spécifiquement orienté vers les agents de la pastorale du tourisme, qui puisse être adopté par les différents séminaires et instituts de formation, afin que tous les diocèses puissent disposer de prêtres et d'agents pastoraux dûment préparés.
- 3. Offrir un ensemble d'orientations à la pastorale ordinaire, pour fournir à tous les fidèles une catéchèse adéquate pour le temps libre et le tourisme.
- 4. Etablir des contacts avec d'autres Conférences épiscopales, quand les circonstances le requièrent, afin d'ouvrir des voies de collaboration entre pays de départ et pays d'arrivée, pour l'échange d'agents pastoraux et pour l'utilisation d'informations et de matériel liturgique dans les différentes langues.
- 5. Promouvoir des programmes de formation pour les guides touristiques, surtout pour ceux qui accompagnent les visites dans des lieux à caractère religieux et pour les élèves des écoles et centres de formation touristique et hôtelière.
- 6. Inclure le tourisme parmi les thèmes affrontés par les « Centres culturels catholiques ».[56]
- 7. Prévoir des formes possibles de coopération entre les diocèses afin que l'assistance religieuse puisse être mieux fournie dans les lieux de grande concentration saisonnière pour

motifs touristiques.

- 8. Etablir des contacts avec les confessions chrétiennes en vue de la collaboration oecuménique dans les hauts lieux touristiques. [57]
- 9. Maintenir le dialogue avec les autorités publiques et d'autres organismes intéressés, afin d'établir des formes de collaboration appropriées aux initiatives de programmation et de supervision de l'activité touristique, en veillant en particulier à la défense de l'identité culturelle des communautés locales, aux droits des travailleurs employés dans le secteur, à l'usage correct du patrimoine artistico-religieux et au respect avec lequel les visiteurs doivent être accueillis.
- 10. Promouvoir la présence de l'Eglise dans les Salons professionnels du secteur.

Pour coordonner toutes ces activités, il est opportun d'instituer un organisme au sein de la Conférence épiscopale [58], qui puisse disposer d'un groupe d'experts représentant les différents secteurs du tourisme. (10p)

3. Les diocèses

- 34. Le tourisme, tant comme activité accomplie par les personnes durant leur temps libre que comme secteur de travail où beaucoup exercent leur profession, ou encore comme ensemble d'activités caractérisant un lieu comme destination touristique, est présent dans une grande partie de la société contemporaine. Intégré de cette façon dans la vie quotidienne des communautés, le tourisme est une dimension que la pastorale diocésaine doit considérer comme une composante ordinaire et, en tant que telle, figurer parmi les secteurs qui font l'objet d'une attention régulière de la part de l'Ordinaire du lieu et de ses conseils consultatifs. Parmi les objectifs de la pastorale du tourisme au niveau diocésain, ceux qui suivent ne doivent pas manquer :
- 1. Offrir une vision chrétienne du tourisme qui conduise les fidèles à vivre cette réalité avec un l'engagement de leur foi, de témoignage et avec une attitude missionnaire. Cet objectif sera pris en considération dans la prédication, dans la catéchèse et dans l'usage des moyens de communication sociale. De même, on tâchera de faire en sorte qu'une formation adéquate soit fournie dans les écoles pour faire apprécier les valeurs du tourisme conformes à la dignité et au développement des individus et des peuples.
- 2. Former des agents pastoraux capables de promouvoir de façon spécifique le travail pastoral dans ce domaine. Quand les nécessités des diocèses l'exigent, on offrira à plusieurs prêtres et laïcs la possibilité d'une plus ample formation spécifique.
- 3. Etudier la réalité du tourisme dans le diocèse, formuler les critères pastoraux et proposer dans les Conseils presbytéraux et pastoraux[59] les actions à entreprendre. L'attention religieuse accordée aux touristes, intégrée dans le programme diocésain d'activité pastorale, doit se dérouler selon les termes adaptés à leur langue et culture, sans que cela constitue une réalité à part, en évitant de nuire à la vie de la communauté locale.
- 4. Adopter des mesures dans les périodes de plus grande affluence touristique pour optimiser le service des paroisses les plus visitées, en prévoyant, si nécessaire, le déplacement de prêtres d'autres paroisses et la collaboration de prêtres d'autres diocèses ou d'autres pays.
- 5. Rendre explicite l'accueil des touristes par l'Eglise diocésaine grâce à une lettre de l'évêque, spécialement au début des périodes d'activité touristique plus intense et, grâce à des informations facilitant la participation aux célébrations et à la vie de l'Eglise locale.
- 6. Encourager la formation de groupes et d'associations, ainsi que la collaboration de volontaires, pour la gestion du patrimoine de l'Eglise ouvert aux visiteurs et pour l'accueil des touristes, afin d'offrir des horaires d'ouvertures suffisamment amples.

- 7. Edifier des paroisses et des centres communautaires plus adaptés à la pastorale du tourisme, en tenant compte des nouvelles réalités urbaines et sociales.
- 8. Entretenir des contacts avec les responsables d'autres confessions chrétiennes afin de prendre des mesures pouvant contribuer à un meilleur service religieux de leurs fidèles, en suivant les critères et les normes établis par le Saint-Siège et par les Conférences épiscopales.
- 9. Encourager la collaboration avec les autorités publiques et administratives locales, avec les associations de travailleurs et d'opérateurs touristiques et avec les autres organisations intéressées par le tourisme.
- 10. Créer une Commission diocésaine de pastorale du tourisme qui coordonne et anime la pastorale du secteur et dont fasse partie des experts des diverses catégories de personnes du monde du tourisme. (top)

4. Les paroisses

35. La paroisse, qui « rassemble dans l'unité tout ce qui se trouve en elle de diversités humaines et les insère dans l'universalité de l'Eglise »[60], principalement quand elle se réunit pour célébrer le jour du Seigneur[61], est la première école d'hospitalité. Elle s'ouvre pour accueillir ceux qui sont de passage et prépare ses fidèles au voyage qu'ils veulent entreprendre. Ceux qui se proposent de vivre un témoignage sincère de leur foi dans le monde du tourisme trouvent en elle un soutien.

Considérer la communauté paroissiale comme un point de rencontre et de soutien de l'action pastorale implique avant tout que la paroisse soit présente, avec ses propres structures, dans les lieux où le tourisme s'effectue. Le signe visible des églises et des centres paroissiaux constitue le premier geste et le geste concret de l'accueil. A travers cette présence, la paroisse invite tous les visiteurs à participer à la célébration de la foi et à la communion fraternelle.

Toutefois, dans l'orientation de la pastorale du tourisme, la communauté paroissiale ne peut pas uniquement s'occuper de l'accueil des visiteurs. Elle devra également préparer ses fidèles à pratiquer chrétiennement le tourisme et soutenir ceux qui vivent et travaillent dans le tourisme. Faisant siens les objectifs proposés par l'Eglise diocésaine, les paroisses peuvent entreprendre un certain nombre d'actions concrètes comme celles-ci :

- 1. Développer une catéchèse sur le temps libre et le tourisme, quand le conseille la réalité du lieu, tant pour les chrétiens résidents que pour les touristes.
- 2. Encourager et soutenir des actions de soutien et de prévention en faveur de groupes qui peuvent être victimes d'une promotion erronée du tourisme ou du comportement des touristes.
- 3. Promouvoir, accueillir et stimuler l'action des groupes d'apostolat consacrés en particulier aux personnes qui vivent et travaillent dans le secteur du tourisme, même lorsqu'ils ne se trouvent pas dans la paroisse même [62].
- 4. Former un groupe permanent de laïcs pour étudier et conseiller les actions pastorales devant être entreprises dans le domaine du tourisme.
- 5. Sur les lieux d'intense présence touristique, adapter les services aux nécessités des touristes, pour faciliter le contact personnel, la célébration de la foi, la prière individuelle et le témoignage de la charité.
- 6. Créer des services spécifiques pour les travailleurs du tourisme, selon leurs horaires et leurs conditions de travail.
- 7. Proposer des mesures adéquates pour que les visiteurs puissent participer aux célébrations eucharistiques dans leur langue ou selon d'autres expressions propres à leur culture, toujours dans le respect des dispositions liturgiques en vigueur.
- 8. Maintenir de façon appropriée l'information sur les services paroissiaux et se soucier que les touristes puissent en disposer dans les hôtels, dans les lieux d'information ou à travers d'autres

CONCLUSION

36. Le tourisme est la circonstance idéale dans laquelle l'homme ressent qu'il est pèlerin dans le temps et dans l'espace : « Vivifiés et rassemblés en son Esprit, nous marchons vers la consommation de l'histoire humaine qui correspond pleinement à son dessein d'amour : "ramener toutes choses sous un seul chef, le Christ, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre" (Ep 1, 10) »[63]. L'Eglise suit l'itinéraire exemplaire de son Maître et Seigneur[64] et enseigne aux hommes à découvrir leur véritable vocation. Dans le cœur de tous les hommes, en effet, se manifeste une inquiétude profonde pour leur condition d'*Homo viator*, leur soif de nouveaux horizons, la certitude radicale que le but de leur existence ne peut être atteint que dans l'infini de Dieu[65].

Cette recherche de l'homme devient évidente et explicite dans le tourisme. Pour satisfaire son désir de connaître d'autres personnes et d'autres cultures, pour développer de nouvelles capacités personnelles et faire de nouvelles expériences, les hommes et les femmes ne renoncent pas à consacrer une partie de leur temps libre au tourisme. Cette recherche qui s'exprime dans le tourisme, se réalise non seulement lorsque l'homme peut entreprendre de grands voyages ou des aventures à risque, mais elle est particulièrement évidente dans l'effort des individus et des familles pour se procurer un ou plusieurs jours de repos ensemble, dans les inconvénients d'un voyage pour rendre visite à des membres de la famille ou à des amis et dans la collaboration que requiert une excursion de groupe.

Après avoir rencontré Dieu dans des conditions psychologiques favorables, dans la beauté de la nature et de l'art, le touriste sentira le besoin de dire comme saint Augustin : « Tu nous as faits pour toi, Seigneur, et notre cœur est sans repos tant qu'il ne repose en toi ».[66] Et encore : « J'ai tardé à t'aimer, Beauté si ancienne et si neuve, j'ai tardé à t'aimer ! Ah, voilà : tu étais dedans, moi dehors, et je te cherchais. Je t'ai goûté : j'ai faim et soif de toi».[67] Après s'être ouvert à une fraternité universelle, en participant à un « dialogue entre les civilisations et les cultures pour bâtir une civilisation de l'amour et de la paix »,[68] le touriste s'unira au chant du Psalmiste : « Oui, il est bon, il est doux pour des frères de vivre ensemble et d'être unis ! » (Ps 133, 1).

Avec Marie, Mère de Dieu et image de l'Eglise, [69] chaque touriste, étonné par la beauté contemplée dans la création (cf. Sg 13, 3), pourra magnifier le Seigneur (cf. Lc 1, 46) et raconter les ouvres merveilleuses qu'il a accomplies (cf. Si 42, 15-43, 33), portant ainsi un message d'espérance à ses frères en humanité. (top)

De la Cité du Vatican, le 29 juin 2001, Solennité des Saints Apôtres Pierre et Paul

+ Mgr Stephen	Fumao H	amao
Président		

+ Mgr Francesco Gioia Secrétaire

Notes:			

- [1]CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, Directoire général pour la pastorale du tourisme (30 avril 1969).
- [2] Jean-Paul II, Message pour la Journée Mondiale du Tourisme de l'an 2000, 5.
- [3] Statistiques fournies par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), le 30 janvier 2001.
- [4]Cf. JEAN-PAUL II, Lettre encycl. Laborem exercens (14 septembre 1981), 10.
- [5] Ibid., 25.
- [6] JEAN-PAUL II par la Lettre apost. Inter sanctos (29 novembre 1979) a déclaré saint François d'Assise « patron céleste des écologistes ».
- [7]SAINT FRANÇOIS, Le cantique des créatures (été 1224).
- [8]Cf. JEAN-PAUL II, Lettre encyclique Laborem exercens (14 septembre 1981), 23.
- [9]CONCILE OCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution pastorale *Gaudium et Spes*, 35 ; cf. JEAN-PAUL II, Lettre encyclique *Laborem exercens* (14 septembre 1981), 26.
- [10]Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique Ecclesia in Asia (6 novembre 1999), 39.
- [11] JEAN-PAUL II, Discours à l'Académie Pontificale des Sciences Sociales (28 avril 2001), 2.
- [12] JEAN-PAUL II, Message pour la Journée Mondiale de la Paix de 1998, 3.
- [13] JEAN-PAUL II, Lettre apostolique Dies Domini (31 mai 1998), 10.
- [14] JEAN-PAUL II, Lettre encyclique Redemptor hominis (4 mars 1979), 21.
- [15] JEAN-PAUL II, Homélie au stade de Funchal, Ile de Madère, Portugal (12 mai 1991), 6.
- [16] JEAN-PAUL II, Lettre apostolique Dies Domini (31 mai 1998), 38.
- [17]*Ibidem*, 68.
- [18] JEAN-PAUL II, Lettre apostolique Tertio millennio adveniente (10 novembre 1994), 57.
- [19]Les premiers chrétiens ont toujours considéré l'hospitalité comme un devoir fondamental et comme l'une des expressions les plus authentiques de la charité. Elle est considérée comme une importante vertu humaine et chrétienne, comme une manifestation de la vie communautaire, comme un droit inviolable de l'étranger, comme une voie pour parvenir à Dieu, comme un don qui vient du ciel, comme une possibilité de faire le bien et d'expier ainsi ses péchés (cf. Saint GRÉGOIRE de NAZIANCE, Orat. 8, 12 : SCh 405, 270 ; Saint Ambroise de Milan, De Abrah. I, 5, 32-40 : PL 14, 456-459 ; Saint Maxime de Turin, Serm. 21, 1-2 : CCL 23, 79-81 ; Saint Grégoire le Grand, Hom. in Evang. II, 23, 2 : PL 76, 1183).
- [20]Rappelons l'éloge significatif de Clément De Rome : « En effet, celui qui s'arrête chez vous ne reconnut pas votre foi solide et ornée de toute vertu, n'admira pas votre sage et aimable piété dans le Christ, n'exalta pas votre généreuse pratique de l'hospitalité » (Ep. Ad Corint. 1, 2 : SCh 167, 101).
- [21] JEAN-PAUL II, Lettre encyclique Redemptor hominis (4 mars 1979), 14.
- [22]De fait l'Eucharistie est « signe d'unité » et « lien de charité » (Saint AUGUSTIN, In Ioan. Tract. 26, 13 : PL 35, 1613) ; cf ; aussi CONCILE OCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution dogmatique sur l'Eglise Lumen gentium, 3, 11.
- [23]Dans ce contexte, il faut rappeler que l'*Institutio Generalis Missalis Romani*(20 avril 2000) incluent aussi, parmi ceux qui exercent le ministère liturgique, les personnes qui accueillent les fidèles à la porte de l'Eglise et qui s'occupent d'eux (cf. n° 105 d.).
- [24]Cf. CIC, can. 225.
- [25] CONCILE OCUMÉNIQUE VATICAN II, Décret Ad Gentes, 2.
- [26]Cf. CONSEIL PONTIFICAL POUR LES MIGRANTS ET LES PERSONNES EN DÉPLACEMENT, Le Sanctuaire. Mémoire, présence et prophétie du Dieu vivant (8 mai 1999), 6.
- [27] C'est surtout en se rendant en Terre Sainte qu'il est possible de rencontrer le visage caché et mystérieux de Dieu à travers les témoins silencieux du Christ qu'étaient les lieux et les objets, et de mieux comprendre la Parole de Dieu. Saint Jérôme affirme : « De même que les historiens grecs se

comprennent mieux quand on a vu Athènes et que le troisième livre de Virgile [de l'*Enéide*] est plus compréhensible quand on a navigué de la Troade... à la Sicile et, de là, jusqu'aux bouches du Tibre, on comprend mieux l'Ecriture Sainte quand on a vu de ses propres yeux la Judée et que l'on a contemplé les ruines des antiques cités » (*Praef. In Liber Paralip*. : *PL* 29, 423).

[28]Cf. CONSEIL PONTIFICAL DE LA CULTURE, Pour une pastorale de la culture (23 mai 1999), 37.

[29]Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique Ecclesia in Asia (6 novembre 1999), 31.

[30] CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Déclaration sur les relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes Nostra aetate (28 octobre 1965), 2.

[31] JEAN-PAUL II, Lettre encyclique Redemptor hominis (4 mars 1979), 13.

[32]De la sorte se vérifie ce que souhaitait saint Jean Chrysostome,: « Nos esprits se sentent élevés plus haut, l'âme devient plus forte, l'engagement plus intense, la foi plus ardente » (De Droside martyre 2 : PG 50, 685B); Théodoret de Cyr affirme dans sa notice sur Siméon le Stylite : « Celui qui vient pour un spectacle s'en retourne instruit des choses divines » (Hist. relig. 26, 12 : SCh 257, 188).

[33]Cf. JEAN-PAUL II, Angelus, Castel Gandolfo, (1er août 1999).

[34] JEAN-PAUL II, Lettre encyclique Redemptoris missio (7 décembre 1990), 82.

[35] JEAN-PAUL II, Lettres aux personnes âgées (1er octobre 1999), 16.

[36]Cf. JEAN-PAUL II, Lettre encyclique Centesimus annus (1er mai 1991), 42.

[37] Ibidem, 31.

[38] Ibidem, 36. JEAN-PAUL II précise : « Je pense au fait que même le choix d'investir en un lieu plutôt que dans un autre, dans un secteur de production plutôt qu'en un autre, est toujours un choix moral et culturel ».

[39] JEAN-PAUL II, Message pour la célébration de la Journée mondiale de la paix 1990, 15.

[40]Cf. JEAN-PAUL II, Message pour la XVème Journée Mondiale des communications sociales 1981, 3.

[41] CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps Gaudium et spes, 3.

[42] *Ibid.*, 40.

[43]JEAN-PAUL II, Discours aux évêques de la Ligurie (5 janvier 1982), 5.

[44] CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution dogmatique sur l'Eglise Lumen gentium, 32.

[45] CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution sur la sainte Liturgie Sacrosanctum concilium, 1.

[46] PAUL VI, Exhortation apostolique Evangelii nuntiandi (8 décembre 1975), 40.

[47] Ibid., 63 (cf. 59-64).

[48]Cf. PIE XII, Pour le congrès mondial des "Skâl-clubs" (19 octobre 1952).

[49] JEAN-PAUL II, Discours au IIIème Congrès mondial de la pastorale du tourisme (9 octobre 1984).

[50] PAUL VI, Lettre apostolique Apostolicae caritatis, (19 mars 1970).

[51] JEAN-PAUL II, Constitution apostolique Pastor bonus (28 juin 1988), 151.

[52] Etant entendu la validité de ce qu'établit l'article 46 de la Constitution apostolique *Pastor bonus* quant aux compétences de la Seconde Section de la Secrétairerie d'Etat.

[53] CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Décret sur la charge pastorale des évêques dans l'Eglise Christus Dominus, 37.

[54] JEAN-PAUL II, Lettre apostolique Apostolos suos (21 mai 1998), 22.

[55]CIC, can.447.

[56]La nature et la mission de ces centres sont décrites par le CONSEIL PONTIFICAL DE LA CULTURE, Pour une pastorale de la culture (23 mai 1999), 32.

[57] CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PROMOTION DE L'UNITÉ DES CHRÉTIENS, Directoire pour l'œcuménisme (25 mars 1993), 102-142, 161-162.

[58]Cf. CIC, can. 451.

[59]Cf. CIC, can. 459, 511.

[60]CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Décret sur l'apostolat des laïcs Apostolicam actuositatem, 10.

[61] JEAN-PAUL II, Lettre apostolique Dies Domini (31 mai 1998),35-36.

[62] Cf. JEAN-PAUL II, Discours à la Congrégation pour le Clergé, (20 octobre 1984), 6.

[63] CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps Gaudium et spes, 45.

[64]Cf. CONSEIL PONTIFICAL POUR LES MIGRANTS ET LES PERSONNES EN DÉPLACEMENT, Le pèlerinage dans le Grand Jubilé de l'An 2000(25 avril 1998), 9-11.

[65]Cf. Ibid., 24-31.

[66] SAINT AUGUSTIN, Confessions, 1, 1, 1: CSEL 33, 1.

[67] SAINT AUGUSTIN, Confessions, 10, 27, 38: CSEL 33, 255.

[68] JEAN-PAUL II, Message pour la XXIIème Journée mondiale du Tourisme de l'année 2001, 5.

[69]Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution dogmatique sur l'Eglise Lumen gentium, 63.

